

Révérien Ndikuriyo s'est envolé à destination de Midrand, en Afrique du sud

PANA, le 04 août 2019 - Départ du président du Sénat burundais pour une session ordinaire du Parlement panafricain en Afrique du Sud Bujumbura, Burundi - Le président du Sénat burundais, Révérien Ndikuriyo, a quitté Bujumbura, dimanche, à destination de Midrand, en Afrique du sud, pour prendre part à une session ordinaire du Parlement panafricain (PAP), centrée sur « les solutions durables aux déplacements forcés des populations du continent », sous les effets conjugués des guerres, des changements climatiques ou encore des régimes politiques, a rapporté la radio publique.

Le Burundi fait partie des pays du continent qui connaissent des mouvements forcés de populations, suite aux crises sociopolitiques récurrentes, dont la dernière en date était partie des élections controversées et émaillées de violence de 2015. La session de Midrand sera encore marquée par la constitution d'une « Organisation des Sénats panafricains », selon toujours la radio d'Etat burundaise. Le Parlement panafricain se définit comme « tant une « Assemblée consultative » de l'Union africaine (UA), regroupant 55 pays du continent et dont la première session inaugurale a eu lieu le 16 septembre 2004, à Midrand. Chacun des 55 pays membres de l'Union envoie cinq députés élus ou nommés par les parlements nationaux. Les principaux partis ou mouvements politiques nationaux doivent être également représentés dans ce parlement, dont au moins une femme. Le Parlement panafricain poursuit l'objectif global d'assurer la « pleine participation des peuples africains au développement économique et l'intégration du continent ». C'est encore une plateforme pour citoyens africains afin qu'ils soient impliqués dans les débats et prises de décisions concernant les problèmes et les défis auxquels le continent est confronté. Pour le moment, les membres du PAP sont désignés par les parlements nationaux des Etats membres. Dans ses statuts, le Parlement panafricain peut élaborer des propositions de projets de loi à soumettre à la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement, membres de l'UA en examen et approbation. Le Parlement panafricain compte dix commissions permanentes suivantes : Commission de l'éducation, de la culture, du tourisme et des ressources humaines ; Commission de la coopération, des relations internationales et du règlement des conflits ; Commission de l'égalité des sexes, de la famille, de la jeunesse et des personnes handicapées. Les autres commissions s'occupent des affaires monétaires et financières, du commerce, des douanes et de l'immigration ; de la santé, du travail et des affaires sociales ; des transports, de l'industrie, des communications, de l'énergie, de la science et de la technologie ; des règlements, des privilèges et de discipline ; des Affaires juridique et des droits de l'homme.